



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 décembre 2007**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 décembre 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 28 décembre 2007

**ZAC du Pôle Sports 'Terre de sport' - Transfert foncier des  
parcelles Ville de Niort à Deux-Sèvres Aménagement et avenant n°2  
à la Convention Publique d'Aménagement**

**Président :**

**M. Alain BAUDIN - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc  
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU -  
M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M.  
Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole  
GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

***Conseillers :***

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme  
Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie  
COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle  
GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith  
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M.  
Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis  
EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie  
LAROCHE -

**Secrétaire de séance :** Guillaume JUIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Danièle GANDILLON
- Françoise HALAT donne pouvoir à Joël RENOUX
- Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Marc THEBAULT

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM - Mme Michelle LE FRIANT -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2007**

DELIBERATION D20070578

**AMERU**

**ZAC du Pôle Sports 'Terre de sport' - Transfert foncier des  
parcelles Ville de Niort à Deux-Sèvres Aménagement et avenant n  
°2 à la Convention Publique d'Aménagement**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 24 juin 2005, le Conseil municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC du Pôle Sports « Terre de sport » et a créé ladite ZAC. La réalisation de cette Zone d'Aménagement Concerté a été confiée à Deux Sèvres Aménagement par Convention Publique d'Aménagement approuvée par le Conseil municipal le 24 juin 2005 et signée le 13 juillet 2005.

Par délibération du 26 janvier 2007, le Conseil Municipal a ensuite approuvé le dossier de réalisation de la ZAC du Pôle Sports « Terre de sport ».

Le dossier de réalisation mentionne, notamment dans les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, l'apport par le concédant de terrains à l'opération. Cet apport vient en complément d'une participation du concédant en numéraire de 718 900 € HT, prévue à l'article 16.6 de la Convention Publique d'Aménagement et au dossier de réalisation. L'estimation des services fiscaux pour l'ensemble des terrains est de 925 000 euros.

Aujourd'hui, dans la logique du compte rendu annuel approuvé en Conseil municipal du 29 juin 2007, il convient de concrétiser une première étape de cet apport de terrains à l'opération prévu au dossier de réalisation de la ZAC du Pôle Sports « Terre de sport » afin de garantir la poursuite des travaux d'aménagement déjà engagés. C'est pourquoi, conformément aux articles L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L. 1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville de Niort a décidé de participer à l'opération d'aménagement de la ZAC du Pôle Sports « Terre de sport » par l'apport d'une première série de 3 terrains mentionnés et décrits en annexe à la présente délibération et dont la valeur totale a été estimée à 29 552 €. Ce transfert de 3 terrains ne forme pas l'intégralité de l'apport en nature de la Ville à l'opération mais constitue une première étape qui sera en conséquence complétée ultérieurement pour une valeur de 895 448 €. Un acte authentique interviendra ultérieurement pour constater le transfert de propriété, les frais d'actes demeurant à la charge de Deux Sèvres Aménagement.

Pour formaliser cet apport en nature, il y a également lieu de passer un avenant à la Convention Publique d'Aménagement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver et autoriser l'apport à l'opération d'aménagement ZAC du Pôle Sports « Terre de sport » de 3 terrains Ville de Niort visés en annexe à la présente délibération et dont la valeur totale a été estimée à 29 552 € ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique à intervenir qui devra constater cet apport foncier à l'opération ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la Convention Publique d'Aménagement entre la Ville de Niort et Deux Sèvres Aménagement.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

**Signé**

**Alain BAUDIN**